

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4506**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Autorisation donnée à la société AST Promotion de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située rue du Prainet et cadastrée BM 111

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 9 septembre 2013****Décision n° B-2013-4506**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Autorisation donnée à la société AST Promotion de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située rue du Prainet et cadastrée BM 111**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'une parcelle située rue du Prainet et cadastrée BM 111 à Décines Charpieu.

Cette parcelle doit être cédée à la société AST Promotion pour la réalisation d'un programme immobilier comprenant des bâtiments en collectif et de l'individuel.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire et dans l'attente de la cession à venir, autorise la société AST Promotion, ou toute personne se substituant, à déposer un permis de construire portant sur le terrain communautaire ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la société AST Promotion ou toute personne se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain communautaire situé rue du Prainet à Décines Charpieu et cadastré BM 111, en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.**